



# COMMUNE D'ARZIER – LE MUIDS

---

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 20 mai 2021

Mesdames, Messieurs,

Se fondant sur les dispositions de la Loi sur les Préfets du 27 mars 2007, article 17 alinéa 2 lettre b, et en conformité des articles 83 et suivants de la Loi sur les communes du 28 février 1956, Monsieur le Préfet vous informe qu'il procédera à l'installation des Autorités législatives et exécutives de notre commune le

**Mercredi 16 juin 2021 à 19h00**  
**à la Grande salle du Centre Communal et scolaire**  
**« Pré Morlot » (CCS) Arzier**

Monsieur le Préfet présidera à :

1. L'assermentation des membres du Conseil ;
2. L'assermentation des membres de la Municipalité ;
3. L'élection du/de la Président-e ;
4. L'élection du/de la Secrétaire ;
5. La lecture et à l'approbation du procès-verbal d'installation.

Monsieur le Préfet se retirera après avoir remis la présidence au nouveau-nouvelle Président-e qui poursuivra les opérations légales.

Nous vous remercions par avance de nous faire part sans délai d'un éventuel contretemps.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le Président  
Christophe PATARIN



La Secrétaire  
Maryline THALMANN-GIAVINA



# COMMUNE D'ARZIER – LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 20 mai 2021

## CONVOCAATION

Séance d'installation des Autorités communales Législature 2021 - 2026

**Le mercredi 16 juin 2021 à 19h00 à la Grande salle du Centre Communal et scolaire  
« Pré Morlot » (CCS) Arzier**

**Le port du masque obligatoire pour tous**

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation des membres du Conseil ;
3. Assermentation des membres de la Municipalité ;
4. Election de la ou du Président-e ;
5. Election d'un-e Secrétaire ;
6. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation ;
7. Election du Bureau : un-e Secrétaire suppléant-e ; un-e ou deux Vice-président-e-s ; deux Scrutateurs-trices et deux Scrutateurs-trices suppléant-e-s ;
8. Election de la Commission des Finances ;
9. Election de la Commission de Gestion ;
10. Election de la Commission d'Urbanisme ;
11. Election de la Commission de Recours en Matière d'Impôts ;
12. Nomination des délégué-e-s auprès de l'APEC ;
13. Nomination des délégué-e-s auprès de l'ASIGE ;
14. Nomination d'un-e délégué-e auprès de la Commission du feu ;
15. Nomination d'un-e délégué-e et d'un-e suppléant-e auprès du Conseil Intercommunal du Conseil Régional ;
16. Nomination d'un-e délégué-e et d'un-e suppléant-e auprès du Réseau d'Accueil des Toblerones ;

Les membres qui ne pourraient être présents par un motif valable sont priés de s'excuser auprès du Président Christophe Patarin par téléphone au numéro 076.577.78.73 ou par courriel à l'adresse [christophe.patarin@sunrise.ch](mailto:christophe.patarin@sunrise.ch) / [conseil@arzier.ch](mailto:conseil@arzier.ch) ou auprès de la Secrétaire au numéro 079.274.73.26.

Le Président  
Christophe PATARIN



La Secrétaire  
Maryline THALMANN-GIAVINA